

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Solution & Co****E103**

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 octobre 2024 approuvant la modification de l'objet social de la SAS Solutions Immobilier Tourisme (SIT), filiale de la SEM régionale des Pays de la Loire afin d'y intégrer les opérations de portage de fonciers économiques,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'ACCORDER

une avance en compte courant d'associés à la SEM régionale des Pays de la Loire, pour un montant de 3 300 000 euros,

D'APPROUVER

la convention correspondante telle que présentée en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

la fusion entre la SEM régionale des Pays de la Loire et la SEM Croissance Verte,

D'APPROUVER

l'augmentation de capital consécutive de la SEM régionale des Pays de la Loire dont le capital social sera ainsi porté de 13 527 100 euros à 16 628 000 euros, divisé en 166 280 actions de 100 euros de valeur nominale chacune,

D'APPROUVER

la nouvelle répartition du capital entre les actionnaires de la SEM régionale des Pays de la Loire qui en résulte,

D'AUTORISER

la Région à recevoir 19 822 actions de cent (100) euros de valeur nominale chacune dans le cadre de la fusion en échange de 5 050 actions lui appartenant actuellement au capital de la SEM Croissance verte,

D'APPROUVER

la modification des statuts de la SEM régionale des Pays de la Loire tels que présentés en annexe 3,

D'AUTORISER

les représentants de la Région au sein de la SEM régionale des Pays de la Loire et de la SEM Croissance Verte à voter en faveur de ces éléments dans les instances de la SEM régionale des Pays de la Loire et de la SEM Croissance Verte,

D'AUTORISER

la Présidente à prendre toutes les mesures et actes nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations et à signer l'avenant au pacte conclu entre les associés de la SEM régionale des Pays de la Loire.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Laurent DEJOIE, Franck LOUVRIER, Constance NEBBULA, Samia SOULTANI-VIGNERON, Richard THIRIET, Philippe HENRY, Antoine CHÉREAU, Christelle MORANÇAIS.

REÇU le 22/11/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs